

CARRIERE DE SOUGY SUR LOIRE (58)

- Demande d'autorisation de renouvellement d'une carrière pour la production d'argiles (Rubrique 2510)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Plan du projet



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Riom
5 bis allée des roseaux
63 200 RIOM
Tél. 04.73.38.84.73



Pour le compte de :

CHAMPVERT ATOMISATION

176 avenue de Verdun
58 300 DECIZE

Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Sandrine PETIT	<i>Ingénieur Chargée de Missions – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2004</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

HISTORIQUE DES REVISIONS			
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR
1.0	Septembre 2026	Création du document	SP

PLAN DU PROJET

L'entreprise est autorisée à extraire des argiles par arrêté préfectoral n°2009-P-1924 du 5 août 2009. L'autorisation a été accordée sur une surface de 3 ha 46 a 90 ca et au rythme de 1500 t/an.

Un arrêté préfectoral complémentaire n°58-2024-01-29-00002 a été pris le 29 janvier 2024 pour diminuer la capacité de production à 1200 t/an.

L'extraction se fait lors d'une campagne annuelle d'une dizaine de jour au maximum. Ces dernières années ce sont entre 800 et 1000 tonnes d'argiles qui étaient extraites annuellement.

Une grande partie de la carrière a déjà été exploitée et remise en état. La figure suivante montre les zones où l'exploitant envisage d'extraire dans le cadre de cette nouvelle demande.



Figure 1 : Zones d'extraction envisagées

L'extraction se fera à flanc de colline par palier de 3 m maximum par rapport aux terrains avoisinants, les fronts de tailles respecteront une pente maximum de 45°.

Le décapage des terres végétales et stériles sera limité au strict nécessaire et se fera à l'avancement des travaux.

L'accès à chaque palier se fera par des banquettes en pente douce. Elles feront un minimum de 3 m de large. La découverte servira à la création de merlons de protection.

L'extraction est réalisée au moyen d'une pelle mécanique. Les argiles sont évacuées directement vers l'usine de Decize après extraction au moyen d'un camion benne de 19t.